SESSIONI STRASURDINARIA DI U 2026

RIUNIONI DI U 20 DI NUVEMBRI DI U 2026

N° 2026/M4/23

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- <u>DIPUSITATA DA</u> :FLORIAN RIOLACCI PÈ U GRUPPU *« CHJAMA À L'UNITÀ »*

- <u>UGHJETTU</u> : ***RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ÉTAT CONCERNANT LA FIN DE L'INSCRIPTION DES MILITANTS NATIONALISTES CORSES AU FIJAIT***

CONSIDÉRANT la DÉCLARATION POLITIQUE SOLENNELLE DES ÉLUS DE LA DÉLÉGATION DE LA CORSE du 23 février 2024, signée par des élus de toutes les tendances représentatives des institutions de la Corse : « La sortie de cette logique de conflit implique le règlement des suites pénales et civiles liées aux poursuites ou condamnations pour des faits en relation avec la situation politique de l'île. »

CONSIDÉRANT la motion "LOTTA ISTITUZIONALE" N°2026/M4/20 qui rappelle "ch'una di e cundizione indispensevule d'una pace durevule hè l'amnistia di tutte e persone cundannate o perseguite per fatti pulitichi durante u periodu di cunflittu oghjincu".

CONSIDÉRANT l'espoir de paix que l'arrivée des nationalistes au pouvoir en 2015 avait suscité, dans la continuité du choix d'apaisement du Front de Libération National de la Corse en faveur de la recherche d'une sortie de conflit et d'une solution politique.

CONSIDÉRANT les revendications portées dans la rue au printemps 2022 par la jeunesse : Ghjustizia è Verità per Yvan Colonna ; L ibertà per tutti i patriotti ; soluzione pulitica per a Corsica.

CONSIDÉRANT l'engagement pris, au nom de l'État, par le ministre Gérald Darmanin, dans son discours à l'Assemblée de Corse du 27 février 2025 : « J'ai engagé à la demande du Président de la République […] les travaux qui permettent de mettre fin au […] FIJAIT. », « Le ministère de la Justice sortira de ce fichier les condamnés et mis en examen corses afin qu'aucun amalgame avec les terroristes islamistes […] ne soit désormais au rendez-vous. »

CONSIDÉRANT la non-application de cet engagement à ce jour, et pire encore son bafouement avec la condamnation de Stefanu Ori et son inscription au FIJAIT ainsi qu'au FINIADA.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

RAPPELLE que les représentants élus de la corse n'auraient pas dû tenir pour acquise une simple déclaration dépourvue de toute valeur juridique et qu'il leur appartenait de veiller à sa concrétisation effective

APPORTE son soutien à Stefanu Ori ainsi qu'à toutes les personnes qui, encore aujourd'hui, croulent sous les actes de répression, et en particulier celles encore inscrites au FIJAIT.

DEMANDE l'abandon total et définitif de l'inscription des militants nationalistes corses au FIJAIT, en cohérence et dans le respect des engagements pris par l'État auprès des Corses.

DEMANDE à l'Assemblée de Corse de faire sienne cette position et de la porter auprès du gouvernement et de l'État.